

**Trouver un commissariat ou une gendarmerie pour déposer plainte**

Accéder au Service en ligne

Ce service vous permet de savoir où vous déplacer pour porter plainte.

Apportez avec vous tous les justificatifs utiles.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00